

Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg
Band: 19 (1931)
Heft: 5

Artikel: Vestiges oubliés de l'ancien fribourg
Autor: Reiners, H.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-817286>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

VESTIGES OUBLIÉS DE L'ANCIEN FRIBOURG,

par le Dr H. REINERS,
professeur à l'Université.

Si, le soir, nous traversons nos rues éblouissantes de lumière, grâce aux installations modernes à peine achevées chez nous, nous devons reconnaître que nous sommes gâtés sous le rapport de l'éclairage en comparaison du vieux temps. Jadis, la nuit tombée, routes et ruelles étaient plongées dans une obscurité complète : il n'y avait pas encore d'éclairage public. Les gens qui devaient sortir pendant la soirée, se munissaient d'une lanterne ou d'une torche. Le règlement de police l'exigeait et, dans quelques villes, il prescrivait même la forme des ustensiles d'éclairage. On obéissait volontiers à ce règlement dans son propre intérêt. Car il n'y avait pas de routes bitumées, ni de canalisations modernes. Celui qui ne voulait pas trébucher dans l'obscurité et tomber dans de véritables bourbiers, avait soin de prendre avec lui une lumière. La sécurité personnelle l'exigeait aussi.

Seuls quelques endroits étaient éclairés. Les lampes étaient utilisées en des occasions spéciales, telles que le danger de guerre, les révoltes ou les incendies.

Ces anciennes lampes publiques sont remplacées partout par des appareils modernes, et c'est pourquoi on les trouve très rarement. Mais peu de Fribourgeois savent sans doute que notre ville possède encore deux de ces anciennes

lampes et que celles-ci se trouvent, fait très rare, à leur place primitive.



Fig. 1. Ancienne lampe à poix à la sacristie de Notre-Dame à Fribourg.

L'une se trouve au coin de la Préfecture, l'autre à l'ancienne sacristie de l'église de Notre-Dame. (Fig. 1-3). Il s'agit de lampes à poix, «Pechpfannen», en allemand. Elles

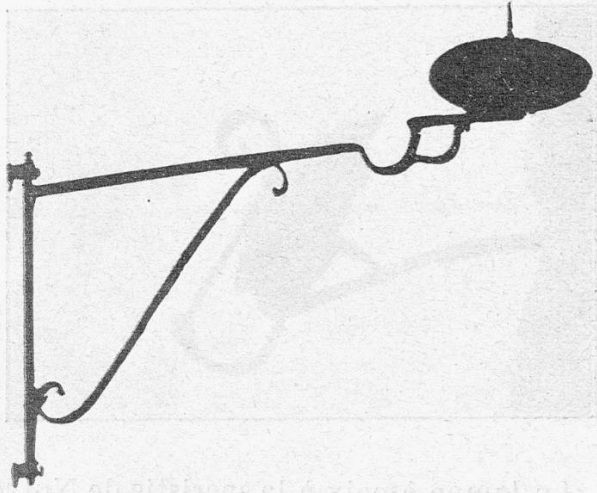


Fig. 2. Lampe à poix à la maison
de la Préfecture à Fribourg.

sont composées d'un bras en fer forgé qui porte à son extrémité une assiette de fer hémisphérique, avec une pointe en fer au centre. Dans cette cuvette, on versait la poix que l'on allumait pour éclairer la rue.

La forme primitive de ces lampes est presque toujours la même : un bras en fer forgé, de longueur variable, qui atteignait parfois jusqu'à 1 m. 50 — le bras de la lampe de la Préfecture a une longueur de 85 cm., l'autre de 53 cm. — avec une barre d'appui oblique et, à l'extrémité, une simple cuvette. Si l'on voulait les rendre plus artistiques on décorait la partie qui touchait au mur : on bombait légèrement la barre d'appui, comme à la lampe de la Préfecture, ou l'on garnissait le triangle d'ornements. Les lampes à poix, les plus riches de la Suisse sans doute, sont conservées au Musée d'Allerheiligen, à Schaffhouse ; je donne ici la reproduction de l'une d'elles (Fig. 4 a). Outre la décoration remplissant le triangle on y voit de belles vrilles accompagnant le fer d'appui et le bras principal. Cette œuvre date de l'époque gothique. En général, il est difficile, quand les ornements manquent, de dater précisément ces lampes parce que les formes se maintiennent longtemps et se répètent toujours. Mais l'origine des deux lampes fribourgeoises remonte peut-être au XVIII^{me} siècle.

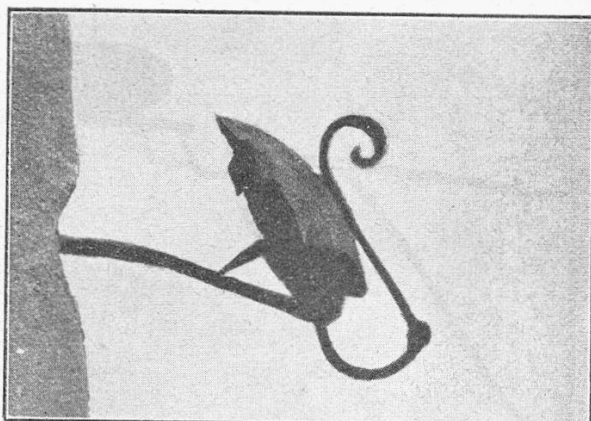


Fig. 3. La lampe à poix à la sacristie de Notre-Dame,
la cuvette renversée.

Les bras étaient presque toujours disposés de manière à pouvoir rabattre l'extrémité portant la cuvette; on voulait ainsi éviter que la lampe se remplisse d'eau et que la rouille ne la détériore, lorsqu'elle n'était pas employée. Pour donner une idée de ces lampes dans cette position renversée, je reproduis celle de l'église de Notre-Dame (Fig. 3). Pour donner de la place à la cuvette renversée de cette lampe, de même qu'à celle de la Préfecture, la partie du bras qui précède la charnière est élargie en demi-cercle. D'autres pièces, comme celle de Schaffhouse, ne présentent pas cet élargissement et s'étendent tout droit avec une simple charnière.

Le bras de la lampe de la Préfecture a, en outre, une petite pièce d'appui qui soutient la cuvette. Elle manque à la lampe de Notre-Dame; c'est pourquoi, sans doute, la cuvette s'est abaissée fortement. Au reste, cette lampe est mal conservée. Le fer d'appui, qui attachait le bras au mur, a disparu. Mais on remarque encore les trous dans lesquels il était appliqué au bras et au mur.

Outre ces deux lampes de Fribourg en Suisse — pour autant que j'ai pu l'établir — nous avons encore des lampes à poix dans trois autres villes: à Lucerne, à Coire et à Stein sur le Rhin. Celle de Lucerne se trouve à l'ancien Hôtel-de-Ville.

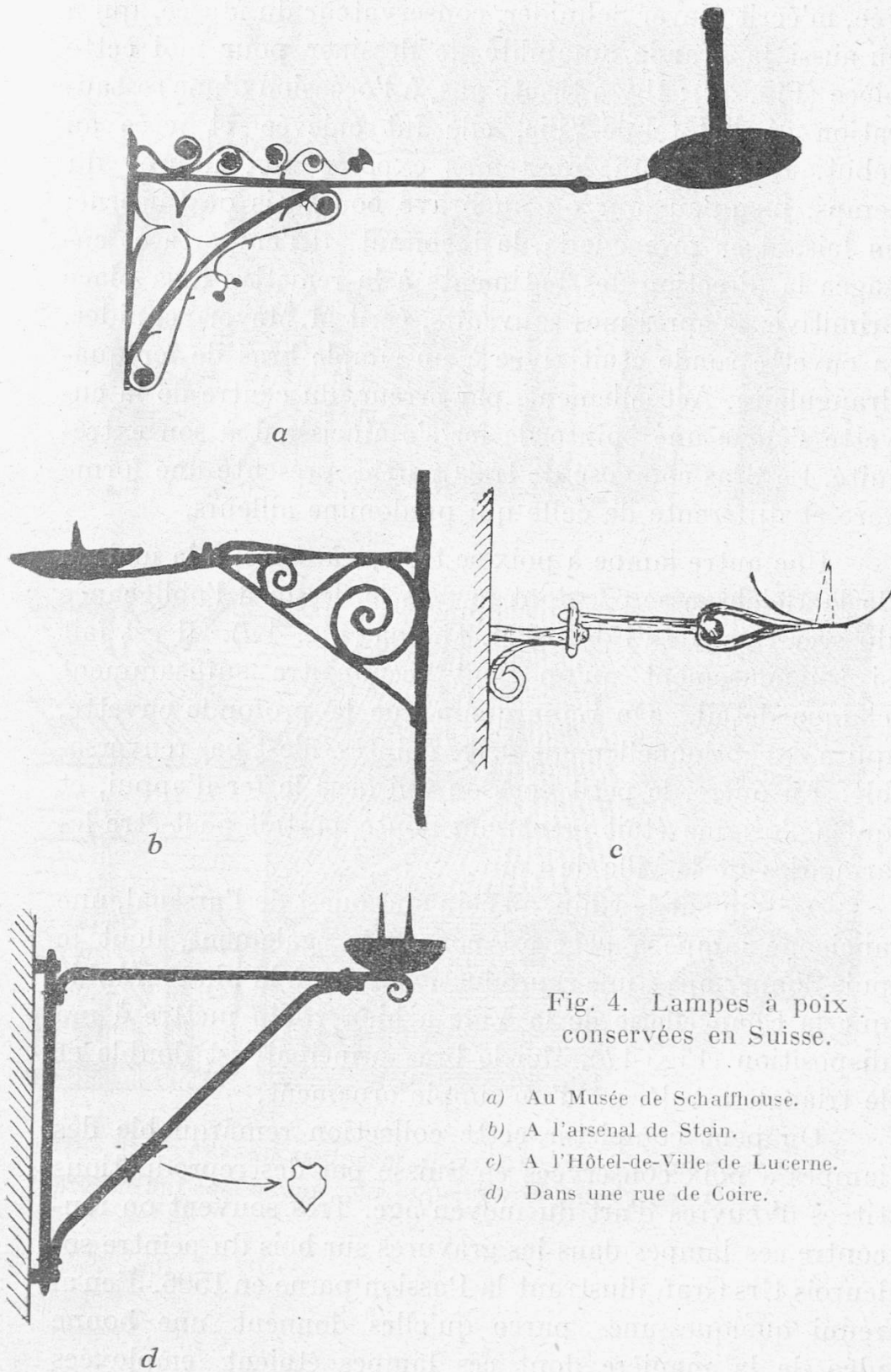


Fig. 4. Lampes à poix
conservées en Suisse.

- a) Au Musée de Schaffhouse.
- b) A l'arsenal de Stein.
- c) A l'Hôtel-de-Ville de Lucerne.
- d) Dans une rue de Coire.

C'est seulement par un heureux hasard qu'elle est conservée, m'écrit Meyer-Schnider, conservateur du Musée, qui a eu aussi la grande amabilité de dessiner pour moi cette pièce (Fig. 4 *c*): Il y a trente ans, à l'occasion d'une restauration de l'Hôtel-de-Ville, elle fut enlevée et jetée au rebut. Elle y resta longtemps exposée aux injures du temps, jusqu'au jour où un brave bourgeois de Lucerne, en faisant sa promenade, la reconnut. Il l'emporta et engagea la direction des bâtiments à la remettre à sa place primitive. D'après mes souvenirs, écrit M. Meyer-Schnider, la cuvette ronde était rivée à un simple bras de fer quadrangulaire. Actuellement, par erreur, du centre de la cuvette s'élève une pointe de fer s'amincissant à son extrémité. Le bras composé de trois parties présente une forme rare et différente de celle qui prédomine ailleurs.

Une autre lampe à poix se trouve à Coire, à la maison de la Reichsgasse 67, dont je dois le dessin à l'obligeance du secrétaire de l'Edilité, M. Thoma (Fig. 4 *d*). Il est fait si soigneusement qu'on peut reconnaître suffisamment chaque détail. On remarquera que la profonde cuvette, qui a exceptionnellement deux pointes, n'est pas renversable. En outre, le petit écusson qui orne le fer d'appui, et qui à l'origine était peint sans doute, portait peut-être les armoiries de la ville de Coire.

A Stein sur le Rhin, au coin sud-ouest de l'arsenal, une ancienne lampe à poix est conservée également, dont je puis donner aussi une reproduction grâce à la photographie que la Chancellerie de la Ville a bien voulu mettre à ma disposition (Fig. 4 *b*). Ici le bras principal est double et le triangle est décoré d'un simple ornement.

On peut compléter cette collection remarquable des lampes à poix conservées en Suisse par des reproductions tirées d'œuvres d'art du moyen âge. Très souvent on rencontre ces lampes dans les gravures sur bois du peintre souleurois Urs Graf, illustrant la Passion parue en 1506. J'en ai réuni quelques-unes parce qu'elles donnent une bonne idée de la manière dont ces lampes étaient employées

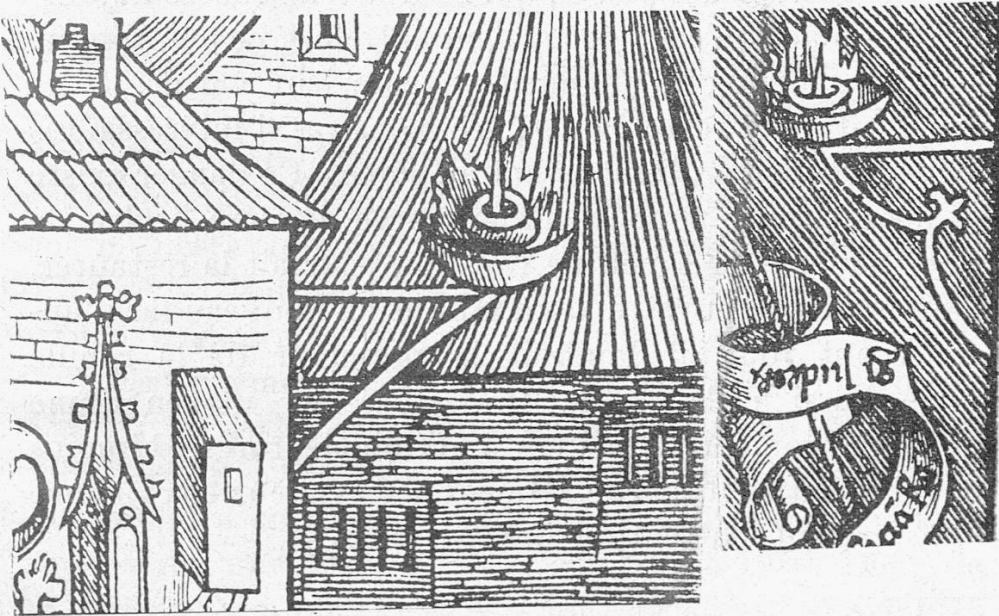


Fig. 5. Types de lampes à poix, tirés des gravures sur bois représentant la Passion, par le peintre soleurois Urs Graf (1506).

(Fig. 5). On y voit la poix brûlant⁷ autour de la pointe s'élevant au centre de la cuvette. Outre la forme la plus simple avec un bras droit et sans aucune décoration, qui se répète trois fois dans cette série, on trouve sur ces gravures une forme un peu plus riche où le fer d'appui est formé de deux pièces recourbées.

Naturellement, il y avait des règlements concernant l'entretien, l'emploi et le service des lampes ; on en a conservé à Schaffhouse. Aux Archives cantonales de Fribourg, on a trouvé une seule note qui concerne les lampes à poix ; c'est une ordonnance du 27 janvier 1435, au sujet des incendies :

*« Item memento de faire affaire eis carraffor deis choses de fer pour mettre et emplir de poix et de pejon, auxi pour portar quant lon chevaucheroit de nuyt. »*¹

Mais la rareté de ces notes est compensée par l'existence de deux belles pièces, qui se trouvent encore aujourd'hui à la place qu'elles occupaient autrefois, ce qui, comme nous avons déjà dit, augmente encore leur valeur. C'est pourquoi il serait regrettable que ces œuvres si intéressantes se détériorassent et tombassent en ruines. Ce danger existe sans aucun doute pour la lampe placée derrière l'église de Notre-Dame. A très peu de frais, on pourrait la restaurer, en redressant la cuvette et en faisant un nouveau fer d'appui. Avant tout, il faudrait la préserver de la rouille comme aussi celle de la Préfecture au moyen d'une couche de couleur. Ainsi ces deux objets rares, témoins d'une civilisation disparue, seraient placés mieux en évidence et attireraient l'attention des passants.

¹ AEF. 1^{re} collection des lois fol. 112, n^o 427 et Recueil diplomatique VIII, p. 59.
